

❖ INFORMATION CONSOMMATEUR

Une prise en charge véhicule de 22 euros HT est facturée à chaque intervention dans l'agglomération de Moulins.

Au-delà une tarification de 1 euros HT du kilomètre est appliquée.

Cette prise en charge couvre une partie des frais liés au véhicule (assurance, carburant, entretien véhicule, amortissement du véhicule)

Le temps de main d'œuvre du technicien inclus le temps d'acheminement entre le dépôt et le lieu d'intervention.

❖ CLAUSE DE MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Lorsqu'une des parties au contrat ne se conforme pas aux conditions du contrat, l'autre partie le met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si le client (consommateur personne physique) n'a pas obtenu satisfaction à la suite de sa demande formulée conformément à la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, il peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à Bâtir MEDIATION :

- ✓ par courrier électronique : contact@batirmediation-conso.fr
- ✓ par courrier postal : BATIRMEDIATION 834 chemin de Fontanieu
83200 LE REVEST LES EAUX
- ✓ où par dépôt en ligne de son dossier : www.batirmediation-conso.fr

**CHAUFFAGE - SANITAIRE - COUVERTURE - ZINGUERIE
ENTRETIEN CHAUFFERIE - RAMONAGE**

109, rue des Garceaux - 03000 MOULINS

SARL au capital de 39 600 € - SIRET : 936 950 203 00039 - N° Intra communautaire : FR 44936950203
SMABTP - Bâtir l'avenir avec assurance - 8, rue Louis-Armand - 75738 Paris Cedex 15 - N° 030263M - Validité : France métropolitaine

Certificat N° 295

